SNCF RÉSEAU
DIRECTION SECURITE, SURETE, RISQUES
12 rue Jean-Philippe RAMEAU
93210 SAINT-DENIS
TÉL : +33 (0)1 71 92 60 00

Jean-Damien PONCET
Directeur du BEA-TT
Ministère de la Transition écologique et solidaire,
chargé des Transports
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Saint-Denis, le 07/04/2025

Nos références : D/2025/001241
Affaire suivie par : Philippe COYEZ

Objet : Réponse au courrier du 23/12/2024 concernant le rapport d'enquête technique publié par vos services sur la collision entre un train de voyageurs et un convoi routier exceptionnel survenue le 19 juin 2023 sur le passage à niveau n° 51 au Clerjus (Vosges).

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 23/12/2024 nous communiquant le rapport d'enquête technique relatif à l'affaire citée en objet a retenu toute notre attention.

Ce rapport adresse à SNCF Réseau plusieurs invitations et recommandations pour lesquelles nous avions déjà eu l'occasion d'échanger et d'exprimer notre position à l'occasion de la consultation sur sa version projet.

<u>Sur la Recommandation R7 adressée conjointement à SNCF Voyageurs et à SNCF Réseau :</u>

Rappeler aux agents de conduite et aux agents circulation que l'assurance pour le conducteur de la mise en oeuvre effective de la protection d'obstacle ne peut résulter que d'une confirmation explicite de la part de l'AC ; que cette confirmation est par conséquent impérative ; et qu'un simple accusé de réception d'une demande de protection d'obstacle n'implique aucunement sa mise en oeuvre.

En réponse à cette recommandation, SNCF Réseau, complétera les textes DC1503 et DC3791 pour préciser que la protection d'obstacle doit être formellement confirmée au demandeur, une fois sa mise en œuvre réalisée.

<u>Recommandation R10 adressée à SNCF Réseau :</u>
Compte tenu des enjeux de sécurité, revoir l'organisation d'une part de l'établissement du document de préparation des réunions « J+1 », d'autre part de la validation du rapport d'analyse causale, pour faire en sorte qu'un regard extérieur non impliqué localement dans le contexte de l'événement puisse contribuer à dégager des pistes d'amélioration.

« SNCF Réseau exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de SNCF Réseau d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. »

Pour les événements comportant la présence d'un obstacle à la circulation des trains, évaluer systématiquement, dans le cadre des réunions « J+1 » et des RAC, les mesures prises par les intervenants depuis la perception de la présence de l'obstacle jusqu'à l'obtention de l'assurance que l'obstacle est protégé.

SNCF Réseau renouvelle les observations formulées à l'occasion de la consultation sur la version projet.
Le déclenchement et l'organisation des « J+1 » sont documentés dans notre référentiel RRG21052. Si la préparation des supports de ces réunions par l'entité locale impliquée dans l'évènement nous parait la plus légitime, les participants (autre que l'entité locale) conviés à ces réunions appartiennent tous à des services extérieurs à l'entité locale impliquée apportant ainsi le regard extérieur souhaité par la recommandation.

En réponse aux différentes invitations adressées à SNCF Réseau, celles-ci font ou feront l'objet de différentes actions portant sur :

- des campagnes de relevés TIPULES sur PN à risques identifiés (traces de frottement, parcourus par des convois type TE) présentant des indications routières d'alerte ou non.
- les documents d'entrée en périmètre de maintenance suite à travaux (relevés TIPULES actualisés)
- la réalisation sur les prochaines années de l'exhaustivité des relevés TIPULES sur l'ensemble de notre parc passage à niveau.
- les possibilités offertes par l'outil TIPULES qui **n'applique pas de limitation spatiale autre que celle apportée par les outils topographiques.**
- la montée en compétences des Etablissements Services Télécom et Informatiques nouvellement créés en ce qui concerne le suivi de la maintenance et disponibilité des équipements téléphoniques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Damien PALLANT

Directeur Général Adjoint Sécurité